## **CERTIFICATION DES SPSTI**

# Mise à jour de la FAQ de la DGT

a foire aux questions « Dispositif de certification des Services de prévention et de santé au travail interentreprises » a été mise à jour ce mois d'octobre 2024 par la Direction Générale du Travail.

Cette FAQ est disponible sur le site du Ministère à l'adresse : <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/lacertification-des-services-de-prevention-et-de-sante-au-travail-interentreprises-spsti">https://travail-emploi.gouv.fr/lacertification-des-services-de-prevention-et-de-sante-au-travail-interentreprises-spsti</a>

On rappellera qu'elle est opposable aux auditeurs, au même niveau que le texte du référentiel.

Des précisions ont été apportées sur deux points :

## Le calcul de la durée des audits

« Après des échanges avec le COFRAC, il ressort que certains centres annexes et mobiles pourraient ainsi être assimilés à des sites temporaires « Site (physique ou virtuel) où un client travaille ou propose un service sur une période déterminée et qui n'est pas destiné à devenir un site permanent » pour lesquels l'IAF MD5 prévoit, en point 9, que des méthodes alternatives à des audits

sur site peuvent être proposées ainsi qu'une « adaptation/allégement » de l'échantillonnage (représentatif et justifié). Il pourrait ainsi être envisagé d'autoriser une réduction du temps d'audit supérieur à 50 % pour certains centres dont l'effectif est inférieur à 1 ou 2, par exemple. »

#### La vérification de la conformité du DMST

« S'agissant plus particulièrement de l'accès des auditeurs aux DMST et du respect du secret médical, leur accès aux données personnelles couvertes par le secret médical doit être strictement limité et encadré, d'autant plus pour ceux n'étant pas des professionnels de santé. »

Sur ce point, il est possible d'effectuer des requêtages anonymisés sur les données du DMST mentionnées par la HAS ou de présenter des résultats d'audits internes effectués par des médecins sur des dossiers de leurs confrères.

La DGT est attentive aux questions d'interprétation du référentiel de certification que les SPSTI peuvent remontée et continuera à alimenter cette FAQ. Elle prendra soin en amont de consulter les partenaires sociaux auteurs du référentiel.



### **MOUVEMENTS**

**(29) Monsieur Erwan GAGNON** est le nouveau Directeur par intérim de PRESANTRA (Service de Morlaix) en remplacement de **Mme Annie KERBIRIOU**, partie à la retraite le 1<sup>er</sup> août 2024.

**(84)** Madame Christelle BROUCHIER a succédé à Monsieur Michel PÉRÉ à la direction du GMSI 84, Monsieur PÉRÉ ayant fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre dernier.

Les SPSTI sont invités à faire remonter tout mouvement récent au sein de leurs directions et présidences.

## Présanse dans la région Grand-Est

Présanse Grand-Est est officiellement créée! Elle est présidée par monsieur Jérôme SÉVÉAN, président de PST 51, et son vice-président est Marc DELEGLISE (président de Santé au travail 68). Elle regroupera très prochainement déjà une dizaine de Services de Prévention et de Santé au travail du Grand Est.